

Parcours langues Collège

Sixième :

L'établissement conserve ses groupes bilangues Anglais-Allemand, validés par l'Education Nationale. Le nombre d'élèves admis en bilangue est limité à 60. A l'entrée en 5^{ème}, les élèves peuvent éventuellement débiter une LV2 : Espagnol ou Italien. Ce choix sera réservé aux élèves les plus motivés par un parcours linguistique renforcé.

L'atelier Chinois, limité à 28 élèves, reste une spécialité à l'initiative de Saint-Paul. Les élèves retenus sur leur motivation spécifique sont encouragés à débiter une LV2 en 5^{ème} : Espagnol ou Italien.

Les élèves suivant ces enseignements ne sont pas nécessairement regroupés dans des classes spécifiques, mais répartis sur plusieurs classes : ces possibilités pédagogiques ne répondent pas à une perspective ségrégative.

Cinquième :

C'est dorénavant l'année où l'élève doit débiter une LV2 : Espagnol ou Italien. Dans la première période d'application de la réforme du collège, l'Allemand et le Chinois sont réservés à des situations exceptionnelles pour les élèves ne les ayant pas débutés en 6^{ème}.

L'enseignement du Latin est conservé dans le projet pédagogique de Saint-Paul. L'Education Nationale a fixé la durée hebdomadaire de cet enseignement à 1 heure, en complément avec un EPI « Langues et cultures de l'Antiquité ». L'EPI est suivi par tous les élèves. L'enseignement du Latin est facultatif.

Les élèves choisissant l'enseignement du latin seront encouragés à le conserver en 4^{ème} et 3^{ème}.

Quatrième :

LV2 : Espagnol ou Italien. Les élèves qui ne sont pas « bilangues » sont prioritaires. Les « bilangues » peuvent néanmoins poursuivre une LV2. Les conditions d'accès sont limitées par les moyens horaires attribués à l'établissement. L'Italien bénéficie d'un accès favorisé.

Latin : l'horaire hebdomadaire est de 2 heures. C'est un enseignement facultatif en poursuite de l'année de 5^{ème}.

Les élèves suivant l'enseignement du latin ne sont pas regroupés dans des classes latinistes, mais largement répartis sur le niveau de 4^{ème} : ce choix pédagogique ne répond pas à une perspective ségrégative.

Troisième :

Le dispositif langues est maintenu à l'identique de la classe de 4^{ème}.

La réforme du « Brevet » (DNB) entraînera des dispositions et un accompagnement spécifique en vue de la session 2017.

Les élèves suivant l'enseignement du latin ne sont pas regroupés dans des classes latinistes, mais largement répartis sur le niveau de 3^{ème}.

Liens utiles :

<http://www.enseignement-catholique.fr/>

<http://www.reformeducollege.fr/>

<http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html>